



GESTION LOCATIVE

Assurance et gestion des sinistres

1 jour

Présentiel

Réf. AGS-320

Horaires :

9h - 12h / 13h - 17h

Modalités et délais d'accès :

Les dates sont définies avec l'organisme exprimant le besoin. Possibilité de regrouper des stagiaires sur une même session

Prérequis :

Aucun prérequis

Moyens pédagogiques :

Enseignement théorique et cas pratique - support théorique - certificat de réussite ou attestation de suivi

Accessibilité :

Places limitées, locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite

Moyens d'évaluation de la formation : Mise en situation au travers d'un cas pratique - questionnaire à choix unique en fin de formation - grille d'évaluation

Objectifs pédagogiques

- Définir les différentes assurances de biens à usage d'habitation
- Définir les responsabilités des parties au bail en cas de sinistre
- Connaître les limites de couverture des compagnies d'assurances
- Déclarer un sinistre et assurer son suivi

Assurance et gestion des sinistres

Programme

Jour 1 :

- ▶ 9h - 12h : Connaître les assurances liées aux biens d'habitation et les responsabilités contractuelles
 - Panorama des assurances immobilières : multirisque habitation, propriétaire non occupant (PNO), assurance de l'immeuble et du syndic
 - Obligations d'assurance selon le bail : loi ALUR, loi ELAN
 - Distinction locataire, propriétaire, copropriété : responsabilités respectives
 - Cas particuliers : logement meublé, location saisonnière, colocation
 - Lecture d'une clause type sur les obligations d'assurance dans un bail

- ▶ 13h - 17h : Déclarer un sinistre, analyser la couverture et suivre le dossier
 - Identifier les sinistres les plus courants : dégât des eaux, incendie, effraction, responsabilité civile
 - Procédure de déclaration : délais, documents à fournir, circuit d'information
 - Comprendre les limites de garantie : exclusions, plafonds, franchise
 - Suivi du dossier sinistre : rôle du gestionnaire, échanges avec l'assureur, l'expert et le propriétaire
 - Cas fréquents de contentieux ou de litiges : absence d'assurance, désaccord sur les causes, refus de prise en charge
 - Évaluation des acquis : rédaction guidée d'un courrier de déclaration de sinistre et checklist de suivi à remettre au bailleur